



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28
Pouvoirs : 3

Date convocation : 07/10/2026
Affichage : 07/10/2026

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ALLIER MARGERIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 14 octobre à 18H00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Marc OZIOL, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Florence VIGNAL, Catherine ROCHEBLAVE, Philippe PIN, Jean-François COLLANGE, Johanne TRIOULIER, Quentin BOYER, Guylène BLAES, Jean-Marc BOURRET, Marc OZIOL, Catou SERRE, Olivier ALLE, Delphine PEYRET, Henry PROUHEZE, Magali ROUX, Gérard VIALA, Jean-Marie BOSCUS, Annie MAUREL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Sylvain BRUSA, Alain LYON, Thierry LAFONT, Nathalie CONZE.

Absents excusés : Pascal DELMAS, Yannick FABRE, Bénédicte VARVAT

Pouvoirs : Pascal DELMAS à Anne-Marie PIJEAU, Yannick FABRE à Claude SOLIGNAC, Bénédicte VARVAT à Jean-François COLLANGE

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : REAMENAGEMENT DE L'ESPACE FRANCE SERVICES ET SON PLAN DE FINANCEMENT

La Communauté de communes du Haut Allier Margeride (CCHAM) assure la gestion d'un Espace France Services destiné à faciliter l'accès des habitants aux services publics et à les accompagner dans leurs démarches administratives.

Face à l'augmentation constante de la fréquentation des Espaces France Services et afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des agents, l'État a proposé un accompagnement technique et financier aux structures identifiées comme étant les plus sollicitées.

L'Espace France Services de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride figurant parmi les espaces les plus fréquentés du département de la Lozère, et notamment au deuxième rang en termes de fréquentation, la collectivité a pu bénéficier de cet accompagnement.

Dans ce cadre, un cabinet d'études a été missionné afin de réaliser un diagnostic des locaux, d'analyser les conditions d'accueil du public et les modalités de fonctionnement de l'Espace France Services, et de formuler des propositions d'aménagement.

À l'issue de cette étude, trois scénarios de réaménagement ont été proposés à la Communauté de communes. Après analyse des différentes propositions, la CCHAM a retenu le scénario apparaissant le plus adapté aux besoins de la structure, tant au regard de l'accueil du public que des conditions de travail des agents.

Le cabinet d'études a ensuite approfondi le scénario retenu et procédé à une estimation financière des travaux et aménagements nécessaires à sa réalisation.

Le coût prévisionnel de l'opération est ainsi estimé à 15 000 € HT.

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement des Espaces France Services, une subvention forfaitaire de 7 000 € a été attribuée par la Banque des Territoires pour contribuer au financement de ce projet de réaménagement.

Il convient dès lors que le Conseil communautaire approuve le projet de réaménagement ainsi que son plan de financement prévisionnel et autorise le Président à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la mobilisation de cette aide financière.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les crédits inscrits au budget communautaire ;

Considérant la fréquentation importante de l'Espace France Services de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride ;

Considérant la nécessité d'adapter les locaux afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des usagers ;

Considérant l'accompagnement technique réalisé dans le cadre du dispositif mis en place en faveur des Espaces France Services les plus sollicités ;

Considérant les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet missionné par la collectivité et le scénario de réaménagement retenu par la Communauté de communes ;

Considérant l'attribution d'une subvention forfaitaire de 7 000 € par la Banque des Territoires pour contribuer au financement de cette opération ;

Considérant le coût prévisionnel de l'opération fixé à 15 000 € HT ;

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **à l'unanimité, DECIDE :**

D'APPROUVER le projet de réaménagement de l'Espace France Services, pour un montant prévisionnel de 15 000 € HT.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération, suivant :

- une subvention forfaitaire de la Banque des Territoires de 7 000 € ;
- une participation de la Communauté de communes à hauteur de 8 000 €.

D'AUTORISER le Président de la Communauté de communes à :

- Solliciter et mobiliser la subvention forfaitaire attribuée par la Banque des Territoires ;
- Déposer, signer et transmettre tout dossier, formulaire ou justificatif nécessaire à la mise en œuvre et au versement de cette aide ;
- Signer la convention attributive de subvention ainsi que tout document, acte, avenant ou pièce administrative nécessaire à la réalisation de l'opération,
- Déposer le dossier de demande de subvention,
- Engager les démarches nécessaires à la réalisation du projet de réaménagement dans la limite des crédits approuvés.

DIRE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2026 en section d'investissement

Le Secrétaire de séance



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
Au siège de la Communauté de
Communes du Haut-Allier Margeride
Le Président,



Marc OZIOL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.